

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Jeudi Trente-et-Un du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – M. Jocelyn MARTIAL (s'est momentanément absenté) – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT.

Madame Maguy THOMAR a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DU MONTANT DE
LA TAXE SPÉCIALE
D'ÉQUIPEMENT DE L'AGENCE
DES 50 PAS GÉOMÉTRIQUES AU
TITRE DE L'ANNÉE 2020**

CM-2019-6S-DAF-72

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier en date du 8 octobre 2019 de l'Agence des 50 pas géométriques sollicitant l'avis de la collectivité sur le montant de la taxe spéciale d'équipement au titre de l'année 2020 ;

Considérant l'intérêt que porte la Ville à la valorisation de son littoral ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prononcer un avis :

- **Favorable**
- **Défavorable**

concernant le montant de la taxe spéciale d'équipement voté par l'Agence des 50 pas géométriques au titre de l'année 2020, soit 1 315 000 euros.

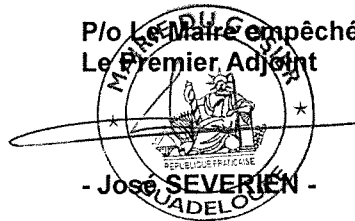
Article 2 : Le maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
06 NOV. 2019
Et publication ou notification
le
06 NOV. 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 31 octobre 2019

Pour extrait certifié conforme

**P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du montant de la taxe spéciale d'équipement de l'Agence des 50 pas géométriques au titre de l'année 2020

Date de transmission de l'acte : 06/11/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 06/11/2019

Numéro de l'acte : CM20196SDAF72 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20191031-CM20196SDAF72-DE

Date de décision : 31/10/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres